

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-travail-patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE TCHOLLIRE

\*\*\*\*\*

SERVICE DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-work-fatherland

\*\*\*\*\*

NORTH REGION

\*\*\*\*\*

MAYO-REY DIVISION

\*\*\*\*\*

TCHOLLIRE COUNCIL

\*\*\*\*\*

SERVICE OF CONTRACTS

\*\*\*\*\*

## DECISION N° 02/D/C-TCH/SM/2025 Du 12/03/2025

Portant attribution du marché relatif à la demande de cotation N°02/DC/C-TCH/CIPM/2025 du 05/02/2025 pour la fourniture d'un (01) véhicule léger de type pick-up Comfort Plus double cabine M-T 4x4 climatisé à la commune de Tcholliré, Département du Mayo-Rey, Région du nord.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TCHOLLIRE,

Vu La constitution du Cameroun ;

Vu la Loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n°2012 /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marches Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le circulaire N°001/CAB/PR du 19juin 2012 relative à la passation et au contrôle de L'exécution de marches publiques

Vu la circulaire n°004/CAB/PR du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu la Circulaire n°00013995/C du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques, pour l'Exercice 2025 ;

Vu le décret N°92 /127 de la 26/06/1996 portant création de la commune de Tcholliré ;

Vu l'arrêté n°000258/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du maire et des adjoints au maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Tcholliré,

Vu le budget de la Commune de Tcholliré de l'exercice 2025 ;

Considérant à la demande de cotation N°02/DC/C-TCH/CIPM/2025 du 05/02/2025 pour la fourniture d'un (01) véhicule léger de type pick-up Comfort Plus double cabine M-T 4x4 climatisé à la commune de Tcholliré, Département du Mayo-Rey, Région du nord.

DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'établissement ci-après désigné a été retenu comme Adjudicataire des marchés relatifs à la consultation suscitée :

N°	Etablissement	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
01	<b>ETS VICE ET FILS</b>	<b>45 000 000</b>	60 jours

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Tcholliré, le **12 MARS 2025**

Le maire

Ampliation

- ARMP/NO/GRA ✓
- DDMAP/MR
- CIPM/TCHOLLIRE
- DDDDEVEL/MR
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-travail-patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE TCHOLLIRE

\*\*\*\*\*

SERVICE DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-work-fatherland

\*\*\*\*\*

NORTH REGION

\*\*\*\*\*

MAYO-REY DIVISION

\*\*\*\*\*

TCHOLLIRE COUNCIL

\*\*\*\*\*

SERVICE OF CONTRACTS

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE N° 02/C/C-TCH/SM/2025

Portant attribution du marché relatif à la demande de cotation N°02/DC/C-TCH/CIPM/2025 du 05/02/2025 pour la fourniture d'un (01) véhicule léger de type pick-up Comfort Plus double cabine M-T 4x4 climatisé à la commune de Tcholliré, Département du Mayo-Rey, Région du nord.

Le Maire de la Commune de Tcholliré, (Autorité Contractante), communique :

Par Décision N°02/D/C-TCH/SM/2025 du 12/03/2025

L'Etablissement ci-après Désigné a été retenu comme adjudicataire des marchés relatifs à la consultation suscitée :

N°	Etablissement	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
01	ETS VICE ET FILS	45 000 000	60 jours

Le dit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la mairie de Tcholliré pour l'établissement de la lettre-Commande correspondante.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les entreprises non adjudicataires.

### AMPLIATIONS :

- ARMP/NO/GRA ✓
- DDMAP/MR
- CIPM/TCHOLLIRE
- DDDDEVEL/MR
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

